

**OBLIGATIONS :**

L.4121-1, le chef d'établissement prend les mesures pour assurer la sécurité (organisation et moyens adaptés, prévention des risques, formation, information). Voir également les R.4141-1/3/411/13 et R.4143-2. R.4511-9 et R.4741-2, concernent la délégation de pouvoir.

**PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :**

- Chef d'entreprise,
- Responsable sécurité,
- Tout responsable opérationnel.

**OBJECTIFS :**

- Avoir une connaissance précise du cadre législatif en vigueur,
- Savoir où trouver les renseignements manquants,
- Connaître l'ensemble de ses obligations HSE.

**CONTENU :****✚ La sécurité pourquoi ?**

↳ Les principes généraux de prévention.

**✚ Les obligations de l'entreprise**

↳ En hygiène et sécurité,  
↳ En prévention,  
↳ En coordination entreprise extérieure et entreprise utilisatrice.

**✚ Les principes de responsabilité**

↳ Responsabilité civile et pénale,  
↳ Graduation de l'infraction,  
↳ Responsabilité des personnes physiques et morales.

**✚ Evaluation de la faute ou infraction**

↳ Disposition réglementaire en Hygiène Sécurité,  
↳ Mise en danger de la vie d'autrui,  
↳ Droit d'alerte et de retrait,  
↳ La faute inexcusable.

**✚ Délégation de pouvoir**

↳ Domaines possibles de délégation,  
↳ A qui peut-on déléguer ?,  
↳ Conséquences.

**✚ La formation des salariés**

↳ Accueil sécurité,  
↳ Formation au poste de travail,  
↳ Organisation des secours,  
↳ Affichage / signalisation.

**✚ Utilisation de matériel conforme**

↳ Matériels homologués,  
↳ Contrôle réglementaire.

**✚ Les obligations administratives sur les chantiers extérieurs**

↳ Déclaration,  
↳ Registres et rapports,  
↳ Affichage.

**✚ Relations avec les instances de prévention**

↳ Inspecteur du travail,  
↳ OPPBTP,  
↳ Service prévention CRAM,  
↳ Médecin du travail,  
↳ Organisme de contrôle,  
↳ Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

**MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

Ce programme est réalisé par ordinateur et visionné par vidéo projection, il s'appuie sur de nombreux supports, cas concrets, débats et jeux de rôle. Il est de plus animé par un ingénieur sécurité possédant une solide expérience dans les milieux de la chimie et pétrochimie...

**LE + DE FØ-SEC-CH :**

Les candidats, en plus du support pédagogique, auront la possibilité de se faire assister techniquement pour la mise en place des obligations.

**REMARQUES :**

Des compléments de formation sont recommandés

- Analyse Accident du Travail
- Les travaux de BTP
- Les opérations par des entreprises extérieures
- Animateur sécurité



Formation validée à partir de 4 personnes en inter entreprises

**3 jours**

Pour tous renseignements,  
Inscriptions, formations intra  
ou formations sur mesure :

**FØ-SEC-CH S.A.R.L.**  
79, Route de Germignan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC  
Tél. : 05.56.08.49.87 - Fax : 05.56.08.55.53  
Courriel : [fosech@gmail.com](mailto:fosech@gmail.com)